

LA DÉPÊCHE

du **Bassin**

1,50 €

N° 996 du 25 juin au 1er juillet 2015

Hebdomadaire d'informations locales
Tél. 05 57 52 75 75
email : editions.bassin@ladepechedubassin.fr

LA JUSTICE ANNULE LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Une grande claque pour les élus du Bassin



En annulant le schéma de cohérence territoriale du Bassin et ses orientations d'ici 2030, la justice vient frapper de plein fouet un travail mené depuis plus de sept ans par toutes les communes. Est-ce un coup fatal ou salvateur pour le Bassin ?

PAGE 3

UN CAMOUFLET POUR LES ÉLUS DU BASSIN ?

Urbanisme : le Scot annulé, les maires désavoués !

En fin de semaine passée, le tribunal administratif de Bordeaux a décidé de ne pas suivre l'ensemble des élus sur le projet urbain du Bassin. Annulé, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) remet en cause huit ans de travail.

Du côté de chez Jean-Guy Perrière c'est la soupe à la grimace ! Le maire d'Arès est aussi celui qui est à la tête des travaux menés par le Sybarval depuis de longues années et, en tant que président du syndicat qui regroupe les communes du Bassin et du Val de l'Eyre, celui qui a été chargé de faire voter l'adoption en décembre 2013 de la dernière mouture du Schéma de cohérence territoriale (Scot). Dossier technique au possible, ce document est sur les rails depuis 2008. Mais il vient de subir les foudres de la justice et du tribunal administratif de Bordeaux. Ce dernier vient d'annuler purement et simplement l'ensemble des recommandations pourtant votées par les élus du territoire sur l'avenir urbain de la zone. Cette décision de justice met un coup d'arrêt à toutes les orientations qu'avaient préconisé les maires. Dénoncé par plusieurs associations, le Scot tel qu'il avait été voté par les élus en juillet (avant d'être légèrement modifié suite aux recommandations du préfet en décembre suivant), ne vivra donc pas plus.

Aujourd'hui, il est encore délicat de savoir avec certitude ce qui a déclenché le « non » de la justice sur la validation de ce document. La notification du tribunal n'était pas encore connue à l'heure où nous écrivons ces lignes. Mais ce qui est certain, c'est que l'ensemble des maires et élus du Bas-



Aussi bien sur les recommandations commerciales que sur celles concernant l'arrivée de nouveaux habitants, le Scot du Bassin et du Val de l'Eyre n'a jamais cessé d'essayer des critiques de toute part.

sin vont avoir du travail dans les jours qui viennent pour s'accorder sur une nouvelle copie. Rappelons que le Scot dans sa version finale approuvait la création de 26.000 logements et l'arrivée de 58.000 habitants.

Casseroles et dentelle

Mardi matin, alors même qu'il venait d'être assuré par le tribunal de Bordeaux de l'annulation, le président du Sybarval Jean-Guy Perrière accusait le coup. Même s'il assure vouloir garder

la « tête au calme », il ne pouvait pas cacher sa déception. « C'est catastrophique pour le bassin d'Arcachon, dit-il. Ce document d'urbanisme avait au moins le mérite d'exister et, à mon sens, de protéger l'environnement tout en assurant le développement du territoire. Mais un tel dossier est toujours légal jusqu'au moment où il est attaqué ! Les associations ont fait leur travail, on leur a donné raison mais je reste persuadé que cette décision de justice a de quoi nous inquiéter pour l'avenir du

Bassin. »

Même s'il n'avait pas encore un regard précis sur les motifs qui ont poussé la justice à écarter le projet urbain, démographique et commercial du Bassin d'ici 2030, le maire d'Arès explique que l'« ambiance globale » a pesé. « Sur le Bassin, on traîne des casseroles ! Ni la puissance publique, ni les associations, ni l'État, ni personne d'ailleurs n'a jamais réussi à résoudre ces problématiques. Je pense pourtant que nous avons fait dans la dentelle en rédigeant ce projet, que l'ensemble était cohérent. Mais il y a eu un amalgame, à mon sens, qui a conduit à une telle issue. » D'après Jean-Guy Perrière, les élus devraient se rassembler d'ici la mi-juillet. En attendant, les conseils du Sybarval vont pouvoir remettre le nez dans l'épaisse pile de dossier et tenter de décortiquer les raisons d'un cuisant échec après tant d'année de boulot.

Europe Écologie s'en satisfait

Par le biais de l'Arcachonnais Vital Baude, le parti écologiste a manifesté sa satisfaction à l'annonce de l'annulation du Scot. Pour lui, « les élus doivent revenir dans la légalité. Ils doivent mettre un coup d'arrêt à l'étalement urbain, prendre en compte les risques d'inondation et endiguer l'explosion démogra-

phique qui menace les équilibres naturels du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre. Également ils vont pouvoir se mettre en conformité avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) afin de prendre en considération la biodiversité et la qualité des eaux du Bassin. »